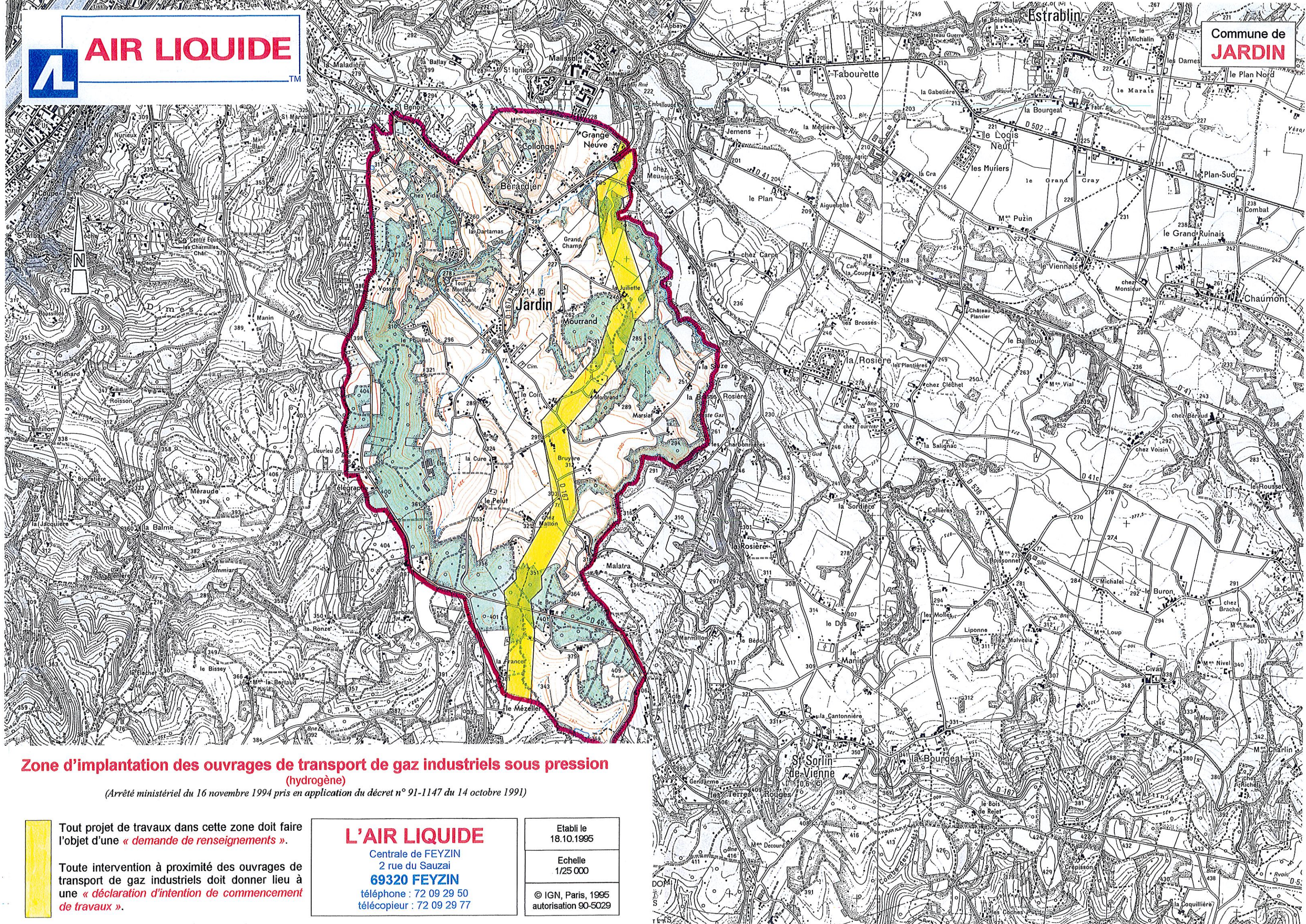




AIR LIQUIDE

Commune de **JARDIN**



Zone d'implantation des ouvrages de transport de gaz industriels sous pression (hydrogène)

(Arrêté ministériel du 16 novembre 1994 pris en application du décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991)

Tout projet de travaux dans cette zone doit faire l'objet d'une « *demande de renseignements* ».

Toute intervention à proximité des ouvrages de transport de gaz industriels doit donner lieu à une « *déclaration d'intention de commencement de travaux* ».

L'AIR LIQUIDE

Centrale de FEYZIN

2 rue du Sauzai

69320 FEYZIN

téléphone : 72 09 29 50

télécopieur : 72 09 29 77

Etabli le
18.10.1995

Echelle
1/25 000

© IGN, Paris, 1995
autorisation 90-5029